



AVIS DE CONCERTATION

Modification N°4 du PLUi

Objet et organisation de la concertation

Le Val d'Ille-Aubigné organise une concertation préalable relative à la modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en application de l'article L. 103-2°3 du Code de l'urbanisme.

Durée de la concertation

La concertation se tient du 1^{er} décembre 2024 au 28 février 2025.

Modalités de la concertation

Le conseil communautaire du 12 novembre 2024 a défini les modalités suivantes :

- Diffusion d'informations sur différents médias (site internet du Val d'Ille-Aubigné, les réseaux sociaux de la communauté de communes,...) ;
- Mise en place d'un registre papier au siège communautaire destiné aux observations du public ;
- Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public : <https://www.registre-dematerialise.fr/5857/>
- Organisation de deux permanences afin de recueillir les observations du public et de répondre aux éventuelles questions :
 - Le 13 décembre 2024 de 9h00 à 14h00 au siège communautaire à Montreuil le Gast (sur inscription au 02 99 69 86 86)
 - Le 17 janvier 2025 de 9h00 à 14h00 au siège communautaire à Montreuil le Gast (sur inscription au 02 99 69 86 86)

Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation sera présenté au Conseil Communautaire. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.